DÉCISION N° 2019/D407 FINANCES

Envoyé en préfecture le 03/05/2019 Reçu en préfecture le 03/05/2019 Affiché le 03/05/2019

ID: 022-200043677-20190426-D407-DE



REMBOURSEMENT DE FRAIS PROFESSIONNELS

Monsieur Le Président a engagé des frais au nom de la collectivité ces dernières semaines qui s'élèvent à un montant de 463.40 € TTC.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

→ AUTORISE le remboursement de cette somme à M. BURLOT.

POUR EXTRAIT CONFORME A Planguenoual, le 26 avril 2019

> Le Président Thierry BURLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 26 AVRIL 2019

Envoyé en préfecture le 03/05/2019 Reçu en préfecture le 03/05/2019 Affiché le

ID: 022-200043677-20190426-D407-DE

Convocation du 18 avril 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six avril à dix heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'IUOM de Planguenoual, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	х	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	Х	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	x	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		х
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		х
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	х	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		х
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		х
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		х
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	х	

Présents: 9 Absents: 5 Votants: 9